

Service eau, biodiversité, paysages  
Pôle Espèces et Expertise Naturaliste

Le service eau, biodiversité, paysages  
au service coordonnateur

Nos réf. : SEBP/PEEN/MJ

Vos réf. :

Affaire suivie par : Marine Jeannot

[marine.jeannot@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marine.jeannot@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. 03 51 41 60 35

## ANNEXE 8.2

### Contribution portant sur l'examen d'une demande d'autorisation environnementale

En réponse à votre saisine en date du 31/03/2023 je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments de réponse de mon service :

<b>Pétitionnaire</b>	NECC - Nature Energy	
<b>Commune Adresse</b>	<i>Préciser le lieu et l'adresse exacts du projet</i>	
<b>Type de projet</b>		Autorisation au titre des installations, ouvrages, travaux, aménagement soumis à la loi sur l'eau (IOTA) - Article L. 181-1-1° du code de l'environnement
	x	Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Article L. 181-1-2° du code de l'environnement
<b>Intitulé du projet</b>	Projet de méthanisation sur la commune de Chamarandes-Choignes	
<b>Coordonnées du siège social</b>	Chemin de Choignes 52 125 CHAMARANDES-CHOIGNES	
<b>N° et date de dépôt</b>	Dossier unique n° ... déposé au guichet unique de la Haute Marne le ...	
<b>Corpus réglementaire concerné par l'autorisation</b>		Absence d'opposition à déclaration IOTA
		Autorisation pour l'émission de gaz à effet de serre
		Autorisation spéciale au titre des réserves naturelles en application des articles L. 332-6 et L. 332-9
		Autorisation spéciale au titre des sites classés ou en instance de classement en application des articles L. 341-7 et L. 341-10
		Dérogation au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement (site d'intérêt géologique, espèces protégées)
		Absence d'opposition au titre des sites Natura 2000
	x	Déclaration ou enregistrement ICPE
		Agrément pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés au titre de l'article L. 532-3 du code de l'environnement
		Agrément pour la gestion de déchets prévu à l'article L. 541-22 du code de l'environnement
		Autorisation d'exploiter au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie
		Autorisation de défrichement au titre des articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier
		Autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les projets

	éoliens
	Conformité aux règles d'urbanisme pour projet éolien
<b>Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier</b>	Nom : BOUTSOQUE Prénom : Laura Téléphone : 03.25.30.22.16 Courrier électronique : <a href="mailto:laura.boutsoque@haute-marne.gouv.fr">laura.boutsoque@haute-marne.gouv.fr</a> Adresse :

### **1) Caractère suffisant du dossier :**

VOLET BIODIVERSITE :

Je vous informe que le dossier est jugé complet et régulier par mon service pour les aspects relatifs à la prise en compte de la biodiversité.

Les compléments apportés par le pétitionnaire sont suffisants et répondent aux questions soulevées dans la précédente contribution.

L'analyse des sites de report disponibles pour l'avifaune et les chiroptères est réalisée, les conclusions quant à la non perte significative d'habitat d'alimentation pour l'avifaune et les chiroptères est correcte.

Les mesures d'évitement et de réduction (M1 à M7) sont cohérentes et proportionnées aux enjeux locaux.

### **2) Appréciation du projet**

Mon service est favorable à la réalisation du projet pour les raisons développées ci-avant.

### **3) Prescriptions à inscrire dans l'arrêté d'autorisation en cas de décision favorable**

Je propose d'assortir l'autorisation d'exploiter des prescriptions particulières suivantes, qui sont de nature à assurer un bon niveau de protection de l'environnement ou des intérêts que porte mon service :

- respect strict des mesures M1 à M7 en faveur de la biodiversité pris dans le dossier de demande d'autorisation du pétitionnaire.

Il conviendra de vous rapprocher de mon service si le report de ces prescriptions dans le projet d'arrêté d'autorisation pose problème, ou ne peut être intégralement réalisé.

L'adjoint au chef du pôle  
espèces et expertise naturaliste



Rémi SAINTIER